

**COMMUNE DE CURAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**27 FEVRIER 2026 -20H30**

Date de convocation : 21 février 2026

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GRIMAL, Maire.

**Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :**

**Absents :** Marion FABRE donne pouvoir à Jean-Claude FABIE

Yannick FOURNIER donne pouvoir à Yolande MARTIN (pour la délibération n°1)

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.  
Secrétaire de séance : Nathalie COSTES-BOUSQUET

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est demandé aux élus s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil, en date du 28 novembre 2025.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

**Ordre du jour de la séance :**

- Délibérations :
  - Finances :
    - Budget Principal : Approbation du compte financier unique 2025
    - Budget Eau : Approbation du compte financier unique 2025
    - Budget Assainissement : Approbation du compte financier unique 2025
    - Budget La Roque : Approbation du compte financier unique 2025
  - Personnel communal : délibération pour la prévoyance des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation
  - Communauté de Communes : changement de nom

**Budget annexe Lotissement La Roque – Délibération portant approbation du CFU (2026/01/01)**

Le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement La Roque qui s'établit ainsi :

***Fonctionnement***

Dépenses :	21 588.00 €
Recettes :	21 588.00 €
Report N-1 (excédent)	38 264.51 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>38 264.51 €</i>

***Investissement***

Dépenses :	21 588.00 €
Recettes :	0.00 €
Report N-1(déficit) :	26 800.68 €
<i>Déficit de clôture :</i>	<i>48 388.68 €</i>

Restes à réaliser dépenses : 0.00 €

Restes à réaliser recettes : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 10 voix pour et 0 abstention s'étant manifestées, *Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,*

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement La Roque
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Membres ayant approuvé la délibération : 10*

---

### **Budget assainissement – Délibération portant approbation du CFU (2026/01/02)**

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 du budget de l'assainissement qui s'établit ainsi :

#### **Exploitation**

Dépenses :	23 803.95 €
Recettes :	21 938.42 €
Report N-1 (excédent) :	1 072.45 €
<i>Déficit de clôture :</i>	<i>793.08 €</i>

#### **Investissement**

Dépenses :	24 070.99 €
Recettes :	21 229.50 €
Report N-1(excédent) :	27 983.66 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>25 142.17 €</i>

Restes à réaliser dépenses :	13 103.60 €
Restes à réaliser recettes :	9 224.50 €

*Résultat de clôture cumulé : 21 263.07 €*  
*(excédent)*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 10 voix pour et 0 abstention s'étant manifestées, *Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,*

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Commune de Curan
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Membres ayant approuvé la délibération : 10*

---

### **Budget eau – Délibération portant approbation du CFU (2026/01/03)**

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 du budget de l'eau qui s'établit ainsi :

#### **Exploitation**

Dépenses :	51 412.70 €
Recettes :	48 366.47 €
Report N-1 (excédent)	44 938.28 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>41 892.05 €</i>

#### **Investissement**

Dépenses :	13 779.67 €
Recettes :	14 279.87 €
Report N-1(excédent) :	14 727.56 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>15 227.76 €</i>

Restes à réaliser dépenses :	0.00 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 10 voix pour et 0 abstention s'étant manifestées, *Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote*,  
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'eau de la Commune de Curan  
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Membres ayant approuvé la délibération : 10*

---

### **Budget principal – Délibération portant approbation du CFU (2025/06/04)**

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 du budget communal qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses :	342 417.16 €
Recettes :	437 199.26 €
Report N-1 (excédent) :	41 351.30 €

*Excédent de clôture :* 136 133.40 €

#### **Investissement**

Dépenses :	140 045.67 €
Recettes :	124 844.69 €
Report N-1(déficit) :	78 918.03 €

*Déficit de clôture :* 94 119.01 €

Restes à réaliser dépenses : 14 000.00 €

Restes à réaliser recettes : 5 000.00 €

*Résultat de clôture cumulé :* 103 119.01 €  
(déficit)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, une majorité des voix ne s'étant pas dérogée contre, 9 voix pour et 1 abstention s'étant manifestées, *Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote*,  
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune de Curan  
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Membres ayant approuvé la délibération : 9 + 1 abstention*

---

### **Délibération de participation pour la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation (2026/01/05)**

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires.

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir le montant mensuel de la participation complémentaire santé à 30 € (trente euros) par agent à temps complet pour la protection sociale complémentaire santé labellisée. Pour les agents à temps non complet, le montant sera modulé selon le temps de travail sans pour autant verser moins de 15 euros (quinze euros).

Cette disposition sera rediscutée quand les nouveaux textes réglementaires seront parus pour 2028.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget.

*Membres ayant approuvé la délibération : 11*

---

### **Changement de nom de la Communauté de Communes (2026/01/06)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par le conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes de renommer la Nouvelle communauté de communes afin d'optimiser sa visibilité ainsi que faire le lien avec la marque de territoire du Lévézou ;

Par délibération du 14 janvier 2026, l'assemblée communautaire a retenu le nom de « Lévézou Communauté de Communes » pour cette nouvelle entité ;

Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur le nom retenu pour la nouvelle communauté de communes

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le changement de nom de la communauté de communes en « Lévézou Communauté de Communes »
- Charge Monsieur le Maire de notifier au Président de la communauté de communes la présente délibération.

*Membres ayant approuvé la délibération : 11*

---

### **Divers :**

- **Chemins** : Chemin de Martials à Castries et Chemin de La Resse à Bédettes : une buse cassée et le chemin détérioré par les pluies. Le SMBVV a été averti. Les travaux du chemin de la Resse étaient prévus et vont être réalisés par le SMBVV. Pour le chemin de Martials, le SMBVV prendra en charge les buses. Le SMBVV s'engage à faire les démarches nécessaires auprès de la police de l'eau.
- **Stations d'épuration** : Compte rendu est donné de la réunion du 24/02/2026 (disponible en mairie)
- **Briaille** : l'entreprise Lévézou TP a refait le chemin de Briaille pour canaliser toutes les eaux qui descendent de la zone de la Roque
- **Voirie CCLP** : en 2026, budget exceptionnel de 300 000 euros pour réparer les dégâts de l'hiver. Pour les autres travaux, aucun élément n'a été annoncé.
- **Personnel communal** : préparer l'annonce pour le recrutement de l'agent communal qui remplacera Christian LABIT
- **La Fouon** : ORPI ne nous a jamais rappelé pour nous annoncer un client potentiel. Le contrat a été dénoncé.
- **Dates à retenir** :
  - o Dimanche 15 mars : élections municipales
  - o Dimanche 22 mars : cérémonie du 19 mars à 11h30 à Curan

La séance est levée à 22h15

Observations	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire